



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1485

Valable du 28/03/2026 au 27/03/2031



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/1994

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Dénomination sociale : UNGARELLI

2 RUE MARC BLOCH
92110 CLICHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 398 292 771 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 210451900107

Assurance Responsabilité travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10084559404

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

AXA ASSURANCES IARD 10084559404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone :

01 47 15 01 20

Fax : 01 47 15 01 19

Portable :

Responsabilité légale : JULES BECHET ENTREPRISES (388 236 820)

BECHET MORGAN, JEROME, LUC NON COMMUNIQUE / BECHET
MORGAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : PAQUET OSCAR

Site internet :

E-mail : rodrigues@ungarelli.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	9	EFF2A	3 358 946	CA6
Dans l'activité	6	EFF2	10 000	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date maj du D.U. : 18/11/2025	28/03/2026	27/03/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR